

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0252**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2008 - Modification du programme 2007

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0252**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2008 - Modification du programme 2007**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la commune de Villeurbanne, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis 8 ans. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, au vu des résultats globalement satisfaisants, de poursuivre les actions engagées.

La programmation de GSUP 2008 dans la commune de Villeurbanne s'inscrit dans la convention-cadre 2007-2009 de Villeurbanne approuvée par délibération du conseil de Communauté n° 2007-4499 en date du 12 novembre 2007. Elle porte sur les thématiques suivantes :

- la remise ou le maintien à niveau des espaces publics et des parties communes : renforcement des dispositifs de petits travaux (programme d'investissement pour petits aménagements (Pipa), qualité de service), augmentation et diversification des bénéficiaires, accentuation de la participation des habitants,

- l'amélioration du service rendu par la présence et le surentretien : l'aide à la présence et au surentretien doit être ciblée, dans le temps et l'espace, sur les moments et les secteurs sensibles. Le partenariat inter-bailleurs doit être encouragé ainsi que la résorption des causes des dysfonctionnements observés,

- l'accompagnement social des ménages les plus fragiles.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008, lors de la réunion de programmation du 19 décembre 2007, est estimé à 172 431 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 45 750 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision.

Par ailleurs, au titre de la programmation 2007, une participation de 15 000 € a été attribuée au centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne pour les prestations techniques sur le site de la Feyssine, alors que cette action a finalement été menée par le syndicat intercommunal chargé de l'accompagnement social des gens du voyage et de la gestion des terrains familiaux (Sigaav). Il convient donc de modifier le bénéficiaire de la subvention communautaire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Bureau n° 2007-B-5479 en date du 17 septembre 2007 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de Villeurbanne pour l'année 2008 tel que figurant en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 45 750 € nets de taxes aux différents bénéficiaires,

b) - le transfert au Sigaav de la subvention de 15 000 € attribuée le 17 septembre 2007 au centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne pour des prestations techniques sur la Feyssine.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine pour l'année 2008,

b) - la convention à régulariser avec le Sigaav au titre de la programmation 2007.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 380 et 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.